

Equipement de Protection Individuel

Je soussigné, Gaëtan BREE, représentant le **Groupe PAREDES**, 1 rue Georges Besse, 69740 GENAS déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Gant Nitrile bleu. PROP. avec manchette*Références et caractéristiques*

704626	Gant nitrile bleu 8mill manchette 300 mm non poudré Taille S
704636	Gant nitrile bleu 8mill manchette 300 mm non poudré Taille M
704646	Gant nitrile bleu 8mill manchette 300 mm non poudré Taille L
704656	Gant nitrile bleu 8mill manchette 300 mm non poudré Taille XL

Satisfait aux **exigences essentielles de santé et de sécurité du Règlement EPI UE 2016/425** actuellement en vigueur en tant que

Equipement de Protection Individuelle de catégorie I
Pour risques mineurs seulement

Satisfait aux exigences de :

- La norme EN ISO 21420 : 2020 - Gants de protection — Exigences générales et méthodes d'essai

Fait à Genas, le 18/05/2022

**Gaëtan BREE***Responsable Hygiène Sécurité Environnement*